

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ATELIER PIELOT

Cours de BD & Manga - Année 2026 / 2027

À retourner par e-mail ou imprimé à :

Rémi Pielot / Atelier Pielot

10 Boulevard de Verdun

76000 Rouen

E-mail : atelierpielot@gmail.com

1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE MAJEURE ET RESPONSABLE :

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE E-MAIL :

Je souhaite m'inscrire

ou

Je souhaite inscrire mon enfant

NOM DE L'ENFANT : PRÉNOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

C'est une 1ere année d'inscription

C'est une 4^e année (programme différent)

C'est une 2^e année (programme différent)

C'est une 5^e année (programme différent)

C'est une 3^e année (programme différent)

C'est une 6^e année (projet personnel accompagné)

2. CHOIX DU COURS :

COURS N°1 : Mercredi (17h - 18h30) à la Halle aux toiles, Rouen.

COURS N°2 : Mercredi (18h30 - 20h) à la Halle aux toiles, Rouen.

COURS N°3 : Samedi (10h - 13h) à la Halle aux toiles, Rouen.

COURS N°4 : Samedi (10h - 11h30) à la Halle aux toiles, Rouen.

COURS N°5 : Samedi (11h30 - 13h) à la Halle aux toiles, Rouen.

Tarif première inscription (cours de 1H30) : 289 €

Tarif réinscription (cours de 1H30) : 259 €

Tarif première inscription (cours de 3H) : 549 €

Tarif réinscription (cours de 3H) : 509 €

3. CHOIX DU RÈGLEMENT :

Paiement **en une fois, par virement ou chèque** (à l'ordre de Rémi PIELOT) :

À effectuer avant le 31 Octobre 2026.

Coordonnées bancaires : IBAN : FR60 2004 1010 1412 0632 6C03 571

BIC : PSSTFRPPROU

LA BANQUE POSTALE ROUEN CENTRE FINANCIER

Paiement **en deux fois, uniquement par chèques** (à l'ordre de Rémi PIELOT) :

1er chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Octobre 2026

2e chèque : 50% : encaissement à partir du 31 Janvier 2027

La totalité des chèques est à remettre en mains propres à Rémi Pielot lors d'une séance d'atelier **avant le 31 octobre 2026.**

• **Article I : Caractéristiques de la formation**

Rémi Pielot, directeur de l'Atelier Pielot à Rouen et Caen, enseigne aux participants à partir de 9 ans et jusqu'à 24 ans des techniques de travail associées à la bande dessinée et au manga : création d'histoires, de personnages, de décors, crayonnage, mise en page, encrage, lettrage et mise en couleurs. Les élèves peuvent publier leur BD/Manga en fin d'année dans une revue dont la version numérique leur est offerte. Une version papier est également disponible à la commande.

• **Article II : Lieu, dates et horaires de formation**

L'Atelier Pielot rouennais se tient chaque année d'octobre à juin à la Halle aux toiles, 19 Place de la Basse Vieille Tour, 76000 Rouen. Les enseignements ont lieu, au choix : les mercredis de 17h à 18h30 et de 18h30 à 20h, ou les samedis de 10h à 13h, de 10h à 11h30 et de 11h30 à 13h (hors vacances scolaires). Un calendrier détaillé est fourni en septembre pour connaître précisément les dates des 22 séances annuelles d'atelier selon le cours choisi parmi les cinq. Le calendrier est également disponible en téléchargement sur le site www.atelierpielot.fr (sur la page « L'atelier & les tarifs »).

• **Article III : Dispositions financières**

Le prix annuel des formations d'1H30 est fixé à 289 € (1ere inscription) ou 259 € (réinscriptions) pour tout participant ayant entre 9 et 24 ans, et celui des formations de 3H est fixé à 549 € (1ere inscription) ou 509 € (réinscriptions) pour la même tranche d'âge. Le règlement de cette somme se fait par chèque(s) ou virement. Soit en une fois par chèque ou virement : 100% avant le 31 octobre. Soit en deux fois, uniquement par chèques : 50% encaissés avant le 31 octobre et 50% avant le 31 janvier. Si l'inscription a lieu après le 31/10 ou après le 31/01, le règlement/dépôt de chèque(s) doit se faire au plus tard 3 semaines après la date du premier cours suivi par l'élève et, si deux chèques sont remis, le second sera encaissé 3 mois après le premier.

• **Article IV : Délai de rétractation**

Après signature du présent formulaire la personne inscrite ou son représentant possède un délai de 15 jours pour se rétracter, à compter de la date du premier cours suivi par l'élève. Elle fait part de cette intention par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : Rémi Pielot – Atelier Pielot, 10 Boulevard de Verdun, 76000 Rouen. Cette rétractation n'entraîne pas de frais supplémentaires et voit le remboursement complet des sommes qui auront pu être réglées pour l'inscription. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement. La signature du présent document vaut acceptation ferme de cette clause.

• **Article V : Interruption de la formation**

Si le participant abandonne la formation, ne justifie pas de 3 absences consécutives (par e-mail de sa part, s'il est majeur, ou du responsable légal), perturbe les cours plusieurs fois (avec la limite de 2 rappels à l'ordre par e-mail au responsable de l'élève) ou ne procède pas à son règlement selon les modalités indiquées à l'article III, son inscription est résiliée. Le règlement de la formation reste toutefois dû et il ne sera procédé à aucun remboursement.

• **Article VI : Droit à l'image**

Dans le cadre de l'Atelier Pielot, j'autorise Rémi Pielot à me photographier moi et/ou mon enfant ainsi que mes réalisations et/ou celles de mon enfant, qui pourront aussi être scannées et reproduites afin de promouvoir le travail de l'Atelier et réaliser la publication de fin d'année compilant les travaux des participants, selon la durée légale en vigueur. Si vous vous y opposez, cochez la case ci-dessous :

Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.

Signature de l'intéressé(e) ou du responsable majeur si l'élève est mineur(e), précédé de la mention « Lu et approuvé ».

À..... Le.....